FORMATION
« LE MÉDIATEUR FAMILIAL ET LA CULTURE JUDICIAIRE »

La loi du 18 novembre 2016 sur la modernistation de la Justice du XXIème siècle renforce la politique d'accès au droit, facilite l'accès à la Justice et encourage le développement des modes alternatifs de règlements des différends, et notamment le recours à la Médiation Familiale dans le contentieux de la famille.

Il est donc primordial et nécessaire que les professionnels de la famille réfléchissent à la culture judiciaire de manière à leur permettre une approche encore plus efficace de leur travail, et ce dans l'intérêt des personnes et des enfants.

Public visé : Médiateurs Familiaux diplômés d'Etat

PROGRAMME

29 mars 2019

- Cadre juridique de la médiation judiciaire ;
- Avocats, juges, greffiers, notaires : rôles et fonctions ;
- Le Médiateur et les différents acteurs judiciaires : collaboration et partenariat.

OBJECTIFS

- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la Médiation Familiale ;
- Identifier le rôle de l'avocat, du notaire, du Juge et leur complémentarité au cours du processus de Médiation Familiale ;
- S'initier à la culture judiciaire, notamment celle des Juges aux Affaires Familiales, des greffiers, des avocats et des notaires, de manière à faciliter le travail du Médiateur Familial dans le cadre d'une mesure de Médiation Familiale judiciaire ;
- Identifier les zones de collaboration entre le médiateur et les différents acteurs du monde judiciaire.

DATE

29 mars 2019

COÛT

Adhérents Fenamef : 215 €
Non-adhérents Fenamef : 250 €